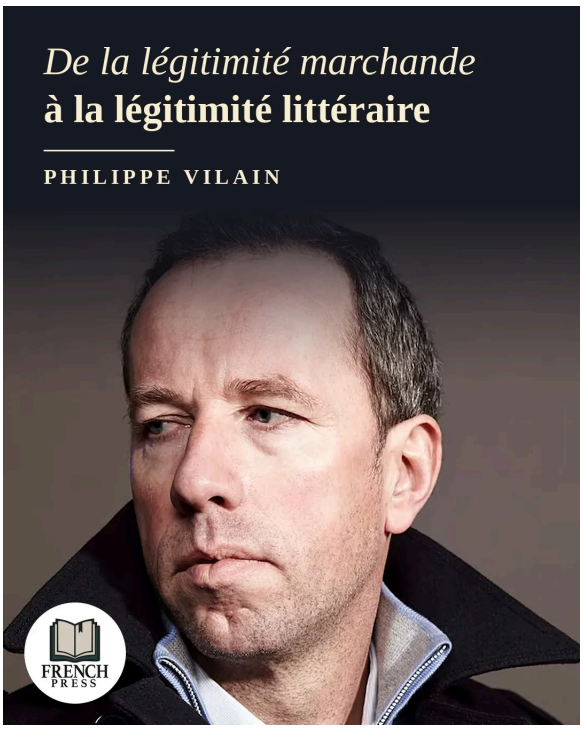
ESSAI

De la légitimité marchande à la légitimité littéraire

par Philippe Vilain

8 novembre 2026

La récente pétition de femmes contestant la faible représentation des autrices parmi les lauréats des grands prix littéraires a le mérite de soulever une question intellectuellement stimulante. Elle part d'un constat qu'elle interprète comme sexiste, sans toutefois interroger suffisamment, me semble-t-il, la nature essentiellement marchande de ces distinctions. Car un grand prix littéraire regarde-t-il d'abord le sexe des auteurs ou le potentiel commercial de leurs livres ? Il accompagne bien souvent les succès de librairie davantage qu'il ne les contrarie.



La récente pétition de femmes contestant la faible représentation des autrices parmi les lauréats des grands prix littéraires a le mérite de soulever une question intellectuellement stimulante. Elle part d'un constat qu'elle interprète comme sexiste, sans toutefois interroger suffisamment, me semble-t-il, la nature

essentiellement marchande de ces distinctions. Car un grand prix littéraire regarde-t-il d'abord le sexe des auteurs ou le potentiel commercial de leurs livres ? Il accompagne bien souvent les succès de librairie davantage qu'il ne les contrarie.

Il suffit d'observer le classement des ventes de ces dernières semaines : Jaenada, Haenel, Prud'homme — lauréat et deux finalistes du Goncourt —, Désérable, lauréat du Renaudot. C'est implacable, et mes amis vous diront que j'avais pronostiqué les lauréats une semaine à l'avance. Même constat avec Mauvignier l'an passé. Celui qui vend finit par remporter un prix. C'est aussi implacable et cynique que cela. Je me demande même pourquoi on se réunit encore pour débattre. La légitimité marchande assure aujourd'hui la légitimité littéraire.

La véritable question n'est donc peut-être pas tant celle de la place des femmes, même si elle mérite évidemment d'être posée (pensons à Anne Godard, prix Décembre, ou à Louise Chennevière, lauréate de la Villa Médicis), que celle de la place des auteurs dont les livres se vendent peu. Gageons que, lorsqu'une autrice caracolera en tête des listes de ventes, elle remportera le prix, voilà tout. L'exception du Goncourt attribué à Brigitte Giraud il y a quelques années a servi de leçon : son livre se vendait mal et le Goncourt, de fait, ne s'est jamais aussi mal vendu.

Quand verra-t-on une sélection composée essentiellement d'écrivains qui vendent 5 000 exemplaires ? Nous savons tous que cela n'arrivera pas. Là, pourtant, est la véritable discrimination, que je pointais déjà dans mon essai *La littérature sans idéal*, en 2017. La littérature contemporaine s'évalue moins à l'aune de conventions littéraires que de conventions marchandes. Combien d'auteurs ai-je vu disparaître, depuis ma première publication en 1997, parce qu'ils vendaient peu ?

Là où je suis d'accord avec ces revendications, c'est lorsqu'elles recommandent d'instituer la parité dans les prix. J'irais même plus loin, en imposant une rotation tous les deux ans pour les prix importants. Mais nous savons, là encore, que c'est impossible.

Pour ma part, publiant depuis 1997, auteur de treize romans et d'autant d'essais sur la littérature, dans de grandes maisons d'édition, je n'ai jamais obtenu la moindre sélection au Goncourt ou au Renaudot. J'ai seulement figuré au premier tour du Femina, en 2009, pour *Faux père*. Mes deux candidatures à la Villa Médicis ont également été refusées.

Suis-je pour autant ostracisé ? Ou faut-il simplement admettre que les mécanismes de consécration littéraire obéissent à des logiques qui dépassent largement la question de la représentation des femmes et des hommes ?

C'est, je pense, cette dimension économique et institutionnelle du monde littéraire qu'il faudrait aussi avoir le courage d'interroger. Et que l'on ne vienne pas me taxer d'antiféminisme, moi qui ai consacré un mémoire de maîtrise à Duras, un doctorat à Ernaux, à une époque où elle était contestée, et même un essai à Duras. Je n'ai pas attendu de me conformer à la pensée majoritaire pour défendre les œuvres des femmes, quand la plupart des hommes qui défendent aujourd'hui cette pensée ont, dans le même temps, servi les œuvres d'hommes. Par esprit de camaraderie, je m'abstiens de les citer.

— Philippe Vilain

POUR CITER CET ARTICLE

Vilain, Philippe. « De la légitimité marchande à la légitimité littéraire ». French Press, 8 novembre 2026, https://frenchpress.media/publications/de-la-legitimite-marchande-a-la-legitimite-litteraire.